



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 24, le jeudi 17 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 10 octobre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Annick VAILLANT, Alain CHAUVET, Eric BAINVEL

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Nelly LEJEUSNE, Séverine SANCEREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h3>Accusé de Réception</h3> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20241018-20241056-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/10/2024</p>
--	--

DÉLIBÉRATION 2024-10-56

OBJET : DON EN FAVEUR DU CCAS DE SAINT-HERBLAIN

■■■■■■■■■■
Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr
■■■■■■■■■■

DÉLIBÉRATION 2024-10-56

OBJET : DON EN FAVEUR DU CCAS DE SAINT-HERBLAIN

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Un citoyen herblinois a souhaité faire un don de 10.00 € en espèces lors d'un mariage à la mairie de Saint-Herblain le samedi 24 aout 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'accepter ce don et de procéder à la mise à l'encaissement ;
- de dire que la somme de 10.00 € sera inscrite au budget 2024 du C.C.A.S sur la ligne 75888-420.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 18 octobre 2024
Publié le 23 octobre 2024